

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N°73-19 du 2 mars 1973

portant désignation des membres de
la commission d'enquête sur les
faits découverts à Cotonou dans la
nuit du 27 au 28 février 1973.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°25/PR/MJL du 7 août 1967, portant Code de Procédure
Pénale et les textes modificatifs subséquents ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973
qui l'a complété ;
Le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E :

ARTICLE 1er - Par dérogation aux dispositions du Code de Procédure Pé-
nale relatives en particulier à la compétence territoriale des officiers
de police judiciaire, la commission dont la composition est fixée ci-a-
près est chargée de procéder à une enquête sur les faits découverts à
Cotonou dans la nuit du 27 au 28 février 1973 :

Président : Commandant RODRIGUEZ Richard.

Membres : Capitaine OUEUDO Pacôme,
Commissaire de Police RAHIMY Titus,
Lieutenant de REGO Prosper,
Officier de Police AGBODJOGBE Victor,
Officier de Police HOUMBADJI Hospice,
Adjudant KIKI Sylvain,
Maréchal-des-Logis-Chef SEWA Désiré ;

Dactylographes : Gardien de la Paix AKONDE Emmanuel,
Gardien de la Paix POSSOU Enile.

../..

ARTICLE 2 - La commission devra faire ladite enquête sans désenparer et déposer son procès-verbal dans les meilleurs délais.

ARTICLE 3 -- La présente ordonnance qui a effet pour compter de la date de sa signature, sera publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera.--

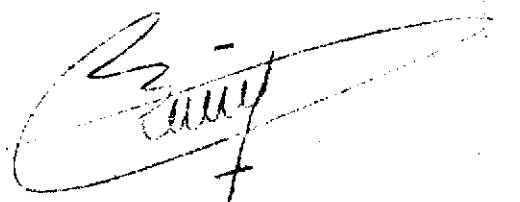
Fait à COTONOU, le 2 mars 1973

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Chef d'Escadron Barthélémy HOUEMS

Ampliations : PR 2 - MJL 1 - Intér.10
Cab.Mil.1 - EMAT-EMGN 2 - SGG 4